



Plan édité le 17/11/2019  
Fichier: 17152\_Zonage\_PL\_5000.mxd

55 M  
1 : 5 500

Approbation du PLU,  
vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Métropolitain du 25 novembre 2019



----- Limite de zones et secteurs

**ZONES URBAINES**

- UA : Zone du centre-bourg et des Bourgeteries
- UB : Zone à dominante d'habitat
- UBa : Zone à dominante d'habitat de faible densité
- UBe : Zone dédiée aux équipements scolaires, sportifs et socio-culturels du Moulin Neuf
- UP : Zone de l'ancienne colonie de Mettray dédiée aux activités de l'association La Paternelle
- UPa : Secteur du château du Petit Bois
- UX : Zone d'activités économiques des Gaudières
- UXa : Secteur de l'établissement et services d'aide par le travail (ANIAS) du Moulin Maillet
- UXr : Secteur de risque technologique lié à l'entreprise De Sangosse, établi par le PPRt

**ZONES À URBAINISER**

- 1AUh : Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- 1AUX : Zone à urbaniser à vocation économique

**ZONES AGRICOLES**

- A : Zone agricole
- Aa : Secteur d'activités économiques en zone agricole
- Ah : Secteur d'habitat isolé en zone agricole
- AI : Secteur dédié aux activités équestres en zone agricole

**ZONES NATURELLES**

- N : Zone naturelle
- Ne : Secteur dédié aux équipements sportifs et de loisirs dans la vallée de la Choisille
- Nea : Secteur dédié aux équipements du parc des Grandes Brosses
- Nh : Secteur d'habitat isolé en zone naturelle
- Ni : Secteur dédié aux activités équestres en zone naturelle

**PRESCRIPTIONS**

- ① Numéro d'emplacement réservé renvoyant à la liste
- Emplacement réservé (L151-41)
- Servitude de localisation (L151-41)
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (L151-6 et 7) et soumis à des objectifs de diversité sociale dans l'habitat (L151-15)
- Zone inondable de la Choisille (R151-31)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Continuité écologique à préserver - fossés, haies, boisements (L151-23)
- Élément de paysage (mares) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Arbre remarquable à préserver (L151-19)
- Patrimoine bâti à protéger (L151-19)
- Ensemble patrimonial à protéger (L151-19)
- Puits à protéger (L151-19)
- B01 Numéro de patrimoine bâti à protéger
- E1 Numéro d'ensemble patrimonial à protéger
- P1 Numéro de puits à protéger
- A1 Numéro d'arbre remarquable à protéger

